

Minutes du Comité des Parties Prenantes - Filière des DDS

Filière des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) – Comité des Parties Prenantes

DATE: mercredi 7 septembre 2022 (10h15 – 11h30)

LIEU: EcoDDS, 117 avenue Victor Hugo, Boulogne-Billancourt

PRESENTS

- Manuel BURNAND (FEDEREC) Collège des opérateurs de gestion des déchets
- Xavier DELVART Censeur d'état de la filière DDS
- Alain HEIDELBERGER (SYPRED) Collège des opérateurs de gestion des déchets
- Caroline HUPIN (FMB) Collège des producteurs
- Sylviane OBERLÉ (AMF) Collège des collectivités territoriales
- Gilles RICHARD (FIPEC) Collège des producteurs
- Bruno VITORES (EcoDDS) Secrétariat

ORDRE DU JOUR

- Introduction par Pierre CHARLEMAGNE (EcoDDS)
- Communication de la filière des DDS et perspectives Mélanie LÉTIN (EcoDDS)
- Plan d'actions de déploiement des territoires Ultramarins Corinne LIGAULT (EcoDDS)
- Programme d'autocontrôle Jean-François REY (EcoDDS)
- Barème de contribution DDS 2023 Jean-François REY (EcoDDS)
- Éco-modulations 2023 Jean-François REY (EcoDDS)

1. Communication de la filière des DDS et perspectives

Présentation des points clés par Mélanie LÉTIN

- La communication autour des dispositifs REKUPO : campagnes radio et digitale sur le canal mobile dédié aux artisans (ciblage et géolocalisation) après une étude qualitative auprès de 200 artisans
- Les campagnes pour accompagner le geste de tri : nouvelle étude comportementale B2C en 2021 et présentation des principales actions de communication (Websérie « Bonjour », sponsorisation des émissions TV « Silence ça pousse » et « M comme Maison » et stratégies influenceurs pour faire connaître les dispositifs REKUPO)

Perspectives annoncées

- Continuité des principales actions à la suite du succès rencontré (objectifs dépassés)
- Création d'une communauté autour des utilisateurs des REKUPO

Avis des parties prenantes

Contre : 0Abstention : 0

• Favorable : AMF, FEDEREC, FIPEC, FMB, SYPRED

2. Plan d'actions de déploiement des territoires Ultramarins

Récapitulatif du plan d'actions remis aux différents membres du CPP avec mise en avant des points suivants par Corinne LIGAULT :



- Forte augmentation des soutiens financiers : application d'un facteur de multiplication de 2,4 aux soutiens financiers relatifs à la prise en charge des coûts opérateurs de collecte (soutien déchetterie)
- Les collectivités de La Réunion ont choisi de ne pas adhérer à la filière
- Face à la réticence des collectivités de la Réunion de conventionner avec EcoDDS, l'éco-organisme a mis en place et déployé plusieurs dispositifs volontaires de collecte de déchets acrylique et solvantés par le biais du dispositif REKUPO Bac
- Des déplacements d'équipes EcoDDS sont prévus semaine du 12 septembre en Guyane (formation collectivités, rencontre avec l'opérateur de collecte, rencontre du magasin REKUPO ...) et en octobre à La Réunion
- Tous les DDS Collectés sont rapatriés en Métropole
- Les DDS les plus dangereux i.e. les acides, les bases et les comburants notamment sont très peu collectés en DROM COM. Des hypothèses sur les faibles ventes ou le peu d'utilisations de ces produits ont été données. Il est également rappelé que l'obtention de l'ICPE 2710 est un prérequis à la collecte séparée des DDS, même sur ces territoires. En tout cas il n'y a pas de restrictions particulières à « l'export » des DDS entre les territoires Ultramarins et la Métropole. Il est précisé que le délai moyen entre la collecte et le traitement est plus de l'ordre de 6 à 9 mois (massification du transport)

Avis des parties prenantes

Contre : 0Abstention : 0

• Favorable : AMF, FEDEREC, FIPEC, FMB, SYPRED

3. Programme d'autocontrôle

Rappel récapitulatif par Jean-François REY du corpus réglementaire que doit respecter l'eco-organisme à ce sujet. Ce contrôle périodique est désormais à réaliser tous les 2 ans par un organisme indépendant accrédité COFRAC.

Suite à une question, il est précisé que cet autocontrôle ne concerne pas l'éco-conception de ses adhérents. EcoDDS doit compiler les initiatives associées et les soumettre pour avis aux Pouvoirs Publics, en respectant le secret des affaires.

Le collège des opérateurs de gestion des déchets a d'une part indiqué le risque de possible position dominante que peuvent avoir les éco-organismes dans la relation avec les acteurs de la collecte et du traitement et, d'autre part, a mis en avant leur manque de compétence pour pouvoir donner un avis en séance sur ce sujet. C'est pourquoi, le CPP a laissé quelques jours de réflexion pour obtenir un avis

Après plusieurs jours, les avis des parties prenantes sont

• Contre: 0

Abstention : FEDEREC, SYPREDFavorable : AMF, FIPEC, FMB

4. Barème de contribution DDS 2023

Présentation par Jean-François REY du rappel sur les principes du barème, de la méthode de calcul, des hypothèses proposées dans le barème 2023, de l'évolution de la collecte depuis 2020 et des coûts de prise en charges des déchets.

A la question du lien de la REP DDS avec la REP PMCB, il a été rappelé que :

- c'est l'Arrêté Produits définis par les Pouvoirs Publics avec notamment les seuils associés aux lignes de produits qui définit le périmètre précis de la filière des DDS ;
- des conventions peuvent très bien être signés entre les REP comme cela se fait déjà.



A la remarque sur la hausse actuelle des coûts subies par les opérateurs de gestion des déchets, il a été précisé que les contrats seront révisés dans le cadre contractuel des révisions des prix prévues par les parties prenantes : indice des salaires et du carburant.

Il a été demandé et convenu que le barème 2023 soit disponible aux membres du CPP. Celui-ci a été déposé dans l'espace partagé du CPP de la filière le 9 septembre à première heure.

Après plusieurs jours, les avis des parties prenantes sont

• Contre: 0

Abstention : FEDEREC, FIPEC, SYPRED

• Favorable : AMF, FMB

5. Eco-modulations 2023

Rappel par Jean-François REY des principes du bonus d'éco-modulation existant en 2022 et du maintien de ce critère pour l'année prochaine.

Par rapport au critère d'incorporation de matières recyclées, un membre du collège des opérateurs de gestion des déchets souligne qu'en tant que fédération, elle pourrait aider l'éco-organisme à fixer le seuil notamment pour les plastiques recyclés. Il a été répondu que le gain financier ou le financement d'un éventuel bonus sont des points ouverts et qu'une telle démarche requiert un travail collaboratif avec les entreprises. Comme précisé par un membre du CPP, il s'agit sur ce point « d'objectivation technique à un critère qui est avant

Comme précisé par un membre du CPP, il s'agit sur ce point « d'objectivation technique à un critère qui est avant tout politique ».

Tout comme pour le barème, 1 ou 2 jours ont été demandés par certains membres du CPP pour donner un avis.

Après plusieurs jours, les avis des parties prenantes sont

• Contre: SYPRED

Abstention : FEDEREC, FIPECFavorable : AMF, FMB